

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 18 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	32	32

Vote
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 mai à 18h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Survilliers, sous la présidence de Monsieur Alain SABATIER, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 12/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 12/05/2026.

Présents :

Elus qui prennent part au vote : M. SABATIER Alain, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. MANSOUX Michel, M. FABRE Jacques, M. FALLOT Frédéric, M. DUFLOS Jérémy, M. GAY Jean-Paul, M. GUEDON Eric, M. BRICHE Etienne, M. GRANZIERA Gilles, M. MARCOT Philippe, M. BROCHARD Alain, M. SARAGOSA Sylvain, M. COLLOBER Ernest, M. PIERDON Rodolphe, M. DESHAYES François, M. ROUCHE Philippe, M. RIHET Jean-Louis, M. MORELL Jean, M. HERBIN Olivier, Mme KERNEL Florence, M. BENSA Sébastien, Mme LE JAN Muriel, M. BOGERS Jean-Pierre, M. HERENT Dominique, M. CHARTIER Jean, Mme SOURDILLE Amélie, Mme BACCAN Angèle, M. BREIT Franck.

Elus qui ne prennent pas part au vote : M. GAUBOUR Jacques, Mme BONASSO Annick, M. DANIEL Philippe, Mme DUMUR Aline, M. WROBLEWSKI Didier.

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud, Monsieur Claude KRIEQUER.

A été nommé secrétaire de séance : M. MANSOUX Michel

D4-05-2026

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SIECCAO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-1 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du SIECCAO approuvés par la délibération n°D3-12-2025 en date du 11 décembre 2025 et notamment leur article 7 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres du Bureau du SIECCAO à la suite du renouvellement des organes délibérants des membres du SIECCAO ;

Considérant que les élus du Comité syndical ont désigné 2 assesseurs : Monsieur Jérémy DUFLOS et Monsieur Rodolphe PIERDON ;

EXPOSE

L'article 7 des statuts du SIECCAO disposent que « *Le Comité élit parmi ses membres un Bureau composé de : Un Président ; Deux Vice-Présidents (un du département de l'Oise et un du département du Val d'Oise), un secrétaire et quatre membres* ».

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20260518-D4052026-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026

Aux termes de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux syndicats mixtes fermés composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale par renvoi des articles L.5211-7 et L.5711-1 dudit code, il est prévu que :

- Il est voté à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ;
- Si après deux tours de scrutin uninominal, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Président du SIECCAO :

- Lance un appel à candidature aux postes de secrétaire et de membres du Bureau du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise ;

Sont candidats :

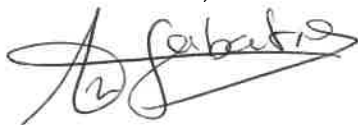
- Monsieur Philippe MARCOT, délégué de la commune d'Asnières-sur-Oise ;
 - Monsieur Michel MANSOUX, délégué de la commune de Luzarches ;
 - Monsieur Patrick VINCENT, délégué de la commune de Seugy ;
 - Monsieur Frédéric FALLOT, délégué de la commune de Noisy-sur-Oise ;
 - Madame Sylvie BOCOBZA, déléguée de la commune de Viarmes ;
 - Monsieur Christophe DUPUIS, délégué de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays-de-France ;
 - Monsieur Jacques FABRE, délégué de de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.
- Déclare le scrutin ouvert et procède à l'élection du secrétaire et des membres du bureau au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

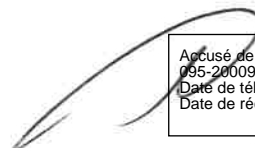
- **DE NE PAS RENONCER** au scrutin secret ;
- **DE NOMMER les membres suivants :**
 - Monsieur Michel MANSOUX, secrétaire du SIECCAO ;
 - Monsieur Frédéric FALLOT, membre du bureau du SIECCAO ;
 - Madame Sylvie BOCOBZA, membre du bureau du SIECCAO ;
 - Monsieur Christophe DUPUIS, membre du bureau du SIECCAO ;
 - Monsieur Jacques FABRE, membre du bureau du SIECCAO.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme : le 20/05/2026

Monsieur Alain SABATIER, Président du SIECCAO



Monsieur Michel MANSOUX, Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20260518-D4052026-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026